

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
26/03/2024	26/03/2024	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 13

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absentes excusées : Suzy DIEUL - Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Gilles BELLAND)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Gaël PELTIOT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 08.04.2024-3

3°) Vote du budget 2024 – Budget Principal :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, adopte le budget principal 2024 présenté par Monsieur Le Maire.

La section de Fonctionnement s'équilibre à **1 351 993.64 €**

La section d'Investissement est en suréquilibre :

- Les dépenses s'élèvent à 1 838 783.23 €

- Les recettes s'élèvent à 2 176 993.73 €

Soit + 338 210.50 €

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le 9 avril 2024 pour copie conforme Louplande, le 9 avril 2024
Suivent les signatures au registre et de la publication sur le site internet de la commune et l'affichage en lieu public le 9 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20240408 Le Maire, 3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

